

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2012

DCM N° 12-05-17

Objet : Conventions de réservation de logements locatifs sociaux.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garantie de prêts contractés par la SA d'HLM LogiEst pour financer la construction de 62 logements collectifs (52 PLUS et 10 PLAI) situés route de Lorry à Metz et 57 logements (44 PLUS et 13 PLAI) sur la ZAC des Coteaux de la Seille.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, la SA d'HLM LogiEst s'engage à réserver à la Ville un contingent de 20% des logements produits dans le cadre de ces opérations.

Ces réservations font l'objet de conventions dont le projet est joint en annexe. L'attribution des logements sociaux sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les décisions de la communauté d'agglomération de Metz Métropole du 2 novembre 2011 et du 30 janvier 2012 de garantir les prêts contractés par la SA d'HLM LogiEst pour financer la construction de 62 logements collectifs (52 PLUS et 10 PLAI) situés route de Lorry à Metz et 57 logements (44 PLUS et 13 PLAI) sur la ZAC des Coteaux de la Seille,

VU le courrier de la SA d'HLM LogiEst du 17 avril 2012 tendant à obtenir la signature des conventions, qui définissent les conditions de réservation des logements liées à la construction de 62 logements collectifs (52 PLUS et 10 PLAI) situés route de Lorry à Metz et 57 logements (44 PLUS et 13 PLAI) sur la ZAC des Coteaux de la Seille.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'approuver** les conventions de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexées,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire :
L'Adjoint Délégué

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 5

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE